



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nécropole Notre-Dame-de-Lorette

Question écrite n° 35424

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, sur la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette. Après la Première Guerre mondiale, l'État entreprit l'aménagement de vastes nécropoles où chaque visiteur devait pouvoir prendre la mesure du sacrifice consenti. Ablain-Saint-Nazaire sera choisi pour l'aménagement d'une de celles-ci, où seront accueillies les dépouilles en provenance de plus de 150 cimetières des fronts de l'Artois, de Flandres, de l'Yser et du littoral belge. Lorette est la plus grande nécropole nationale française. Une basilique est située au cœur de cette nécropole. Ce lieu de mémoire est malheureusement très peu accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle lui demande si des travaux d'aménagement sont envisagés.

Texte de la réponse

Le ministère des armées attache un soin particulier à la conservation, la valorisation et au respect des lieux de mémoire. Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, le ministère a notamment élaboré des programmations pluriannuelles de restauration et de valorisation de son vaste patrimoine mémoriel. Ainsi la nécropole de Notre-Dame de Lorette a fait l'objet d'un grand nombre de rénovations, pour un montant de près de 5 millions d'euros jusqu'à présent. Le dernier chantier, qui vient de s'achever, concerne la restauration des mosaïques de la basilique. En 2020 a débuté la restauration des sept ossuaires dont les travaux devraient s'achever en 2022. L'ensemble des travaux et aménagements à mettre en œuvre sur le site est inscrit au titre de la programmation pluriannuelle de restauration des nécropoles et carrés militaires pour la période 2020-2025. La nécropole de Notre-Dame de Lorette étant classée monument historique, tous les aménagements à prévoir doivent au préalable recueillir l'accord de l'architecte des bâtiments de France. La question de l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite, notamment pour l'accès à la basilique, a déjà fait l'objet de premières réflexions qui n'ont pu aboutir jusqu'à présent car elles conduisaient à dénaturer la façade de la basilique. Dans le cadre de la valorisation de Notre-Dame de Lorette, un comité de pilotage présidé par le préfet du Pas-de-Calais, au sein duquel siègent notamment le ministère des armées et la région Hauts-de-France, a été créé afin d'étudier divers aménagements d'infrastructures et d'accueil du public à réaliser sur le site (signalétique, sanitaires, parkings, etc.). En raison de la crise sanitaire qui ne lui a pas permis de se réunir en 2020, ce comité reprendra ses travaux dès que le contexte le permettra. Une étude a été demandée à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre afin de mettre en place un aménagement provisoire pour faciliter l'accès à la basilique aux personnes à mobilité réduite.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35424

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Mémoire et anciens combattants](#)

Ministère attributaire : [Mémoire et anciens combattants](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 janvier 2021](#), page 36

Réponse publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1227